

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, le : 13.FEV.2014
Transmise au contrôle de légalité, le : 13.FEV.2014
Pour le Président du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts et par délégation
 Christian DUBREUIL

DÉLIBÉRATION

N° 14-008 bis du 11 février 2014

Relative à l'approbation de la conclusion d'un avenant n° 2 au marché d'entretien des espaces verts régionaux (lot n° 15) et à l'habilitation donnée au président à signer cet avenant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code des marchés publics ;
- VU la délibération n° B 11-163 du 29/11/2011 autorisant la signature du marché à bons de commande (montant minimum de 60 000 euros HT – montant maximum de 340 000 euros HT) d'entretien des espaces verts régionaux (Lot n° 15) régionaux ;
- VU le marché n° 11/DAG-AR-04 signé le 26/12/2011 avec la société SCANDELLA FRERES ;
- VU le rapport présenté par Monsieur Olivier THOMAS, Président du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que suite à l'acquisition d'un nouvel espace vert (Mont Guichet) il convient d'intégrer ce nouveau domaine régional au marché d'entretien d'espaces verts régionaux (lot n° 15).

DELIBERE

- Article 1 Approuve la conclusion de l'avenant N° 2 au marché N° 11/DAG-AR-04 - Lot n° 15 (Forêt régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye) relatif à l'entretien des espaces verts régionaux, incluant l'espace régional du Mont Guichet aux lieux de réalisation des prestations.
- Article 2 Habilité le Président à signer l'avenant ci-annexé avec la société SCANDELLA FRERES.
- Article 3 Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché.

Nombre de votants.....	: 15 + 1
Votes POUR.....	: 16
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0

MARCHÉS PUBLICS EXE10

**Marché d'entretien des espaces verts régionaux - Lot n°15
(Forêt régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye)**

Marché n°11/DAG-AR-04

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France
99,rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS

B - Identification du titulaire du marché public.

Scandella frères
25 rue Allée Veuve Lindet Girard
93 390 CLICHY SOUS BOIS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public:

Marché à bons de commande d'entretien des espaces verts régionaux lot n° 15 (Forêt régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye).

- Date de la notification du marché public: 3 janvier 2012
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : un an reconductible 2 fois.
- Montant initial du marché public: Marché à bons de commande constitué des montants minimum et maximum suivants :
 - Montant minimum : 60 000 € HT
 - Montant maximum : 340 000 € HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'article 1-A-1 « objet du marché » du CCTP du marché rédigé comme suit :

«Le présent C.C.T.P. est commun à l'ensemble des lots géographiques suivants :

- Les forêts régionales de la Roche-Guyon, de Port-Royal-des-Champs, de la Boucle de Moisson et de Rosny (lot n°2).
- Les forêts régionales d'Andilly, de Boissy-Taverny, d'Ecouen, du Marais de Stors, Coteaux du Nézant, Pierrelaye, Hautil et Oise, Plaine de France (lot n°3).
- Les domaines régionaux des Buttes du Parisis et de la Butte Pinson (lot n°4).
- Les forêts régionales de Claye, du Grand-Voyeux, de Montgé, du Moulin des Marais, de Précy-sur-Marne (lot n°5)
- La forêt régionale de Ferrières (lot n°6)
- Les forêts régionales de Bréviande, des Seiglats (lot n°7)
- Les forêts régionales de Bois-Chardon, de Cheptainville, de la Cour Roland, d'Etrechy, de la Fosse aux Carpes, des Joncs Marins, de Saint-Eutrope, de Saint-Vrain, de Marcoussis (lot n°9)
- Les forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Ile de Vaires, de Torcy (lot n°10)
- La forêt régionale de Gros-Bois, du Plessis-Saint-Antoine, du Morbras, les bois de Cerdon et de Granville, la Boucle de Villemeneux (lot n°13)
- La Forêt Régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye (Lot n° 15).... »

Est modifié comme suit :

Le présent C.C.T.P. est commun à l'ensemble des lots géographiques suivants :

- Les forêts régionales de la Roche-Guyon, de Port-Royal-des-Champs, de la Boucle de Moisson et de Rosny (lot n°2).
- Les forêts régionales d'Andilly, de Boissy-Taverny, d'Ecouen, du Marais de Stors, Coteaux du Nézant, Pierrelaye, Hautil et Oise, Plaine de France (lot n°3).
- Les domaines régionaux des Buttes du Parisis et de la Butte Pinson (lot n°4).
- Les forêts régionales de Claye, du Grand-Voyeux, de Montgé, du Moulin des Marais, de Précy-sur-Marne (lot n°5)
- La forêt régionale de Ferrières (lot n°6)
- Les forêts régionales de Bréviande, des Seiglats (lot n°7)
- Les forêts régionales de Bois-Chardon, de Cheptainville, de la Cour Roland, d'Etrechy, de la Fosse aux Carpes, des Joncs Marins, de Saint-Eutrope, de Saint-Vrain, de Marcoussis (lot n°9)
- Les forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Ile de Vaires, de Torcy (lot n°10)
- La forêt régionale de Gros-Bois, du Plessis-Saint-Antoine, du Morbras, les bois de Cerdon et de Granville, la Boucle de Villemeneux (lot n°13)
- **La Forêt Régionale de Bondy, l'espace régional des Coteaux de l'Aulnoye et l'Espace régional du Mont Guichet (Lot n°15)...** ».

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

Montant de l'avenant : Sans objet.

Nouveau montant du marché public: Inchangé.

- Montant annuel minimum : 60 000 € HT
- Montant annuel maximum : 340 000 € HT

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation de la conclusion des avenants au marché d'entretien des

Objet de l'acte : espaces verts régionaux (lots 10 et 15) et habilitation donnée au président à signer ces avenants

Date de décision: 11/02/2014

Date de réception de l'accusé 13/02/2014

de réception :

Numéro de l'acte : CA120214_008BIS

Identifiant unique de l'acte : 075-287500052-20140211-CA120214_008BIS-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .2

Commande Publique

Marchés publics

avenant

Date de la version de la 02/06/2009

classification :

Nom du fichier : 14-008 bis Délib avenant lot 15.pdf (075-287500052-20140211-CA120214_008BIS-DE-1-1_1.pdf)